



## **Communiqué de presse du 14 avril 2015**

« La gouvernance de Kalivia reste évidemment ouverte au dialogue avec la profession, avec laquelle elle partage l'objectif d'une meilleure prise en charge de la perte d'audition.

C'est d'ailleurs dans cet esprit, et dans le respect des réglementations en vigueur, qu'ont été rédigés les documents contractuels de l'appel à propositions en cours : la promotion des meilleures pratiques, à des tarifs maîtrisés. Ce que les centaines de centres d'audioprothèse qui ont commencé à adhérer ont parfaitement compris.

Kalivia rappelle que chaque centre demeure libre d'adhérer à son réseau ouvert et invite ceux qui ne l'auraient pas encore fait à valider leur dossier d'adhésion avant le 23 avril prochain. »